

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 19 janvier 2009 à 20 h, à laquelle sont présents :

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche, désigné par le maire, présente les projets de règlements et les conséquences de leur adoption :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1096

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour :

- *ajouter dans la zone 37-H l'usage habitation unifamiliale jumelée (Ha2);*
- *déterminer les normes de lotissement pour l'usage habitation unifamiliale jumelée;*
- *abroger les usages autres que les usages habitation unifamiliale isolée et habitation unifamiliale jumelée;*
- *modifier les normes d'implantation relativement à la hauteur d'un bâtiment.*

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1097

Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour :

- *assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction, de rénovation extérieure et d'aménagement paysager comprise dans la zone 37-H.*

Modification apportée au projet de Règlement numéro 1097

4.12.3.2 Conception architecturale

Objectif

2. Considérant que le Domaine de l'Avalanche est un projet évolutif et soucieux de l'environnement naturel et esthétique de son milieu, l'architecture de certaines résidences devra refléter cette perspective. Ainsi, les constructions unifamiliales projetées dans la phase I pourront avoir un toit plat ou un toit ayant une pente maximale de 5 :12. Les constructions jumelées projetées dans la phase II devront avoir une pente maximale de 6 :12.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1101

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour :

- *Modifier, dans les zones 41-H, 46-H, 47-C, 49-H et 50-C, les normes d'implantation relativement à la hauteur d'un bâtiment en étage et en mètre.*

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Suite aux explications données par monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche relativement à ces projets de règlements, aucune question n'est posée de la part des personnes présentes à cette assemblée.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

4147-190109 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

- . Aucune

RAPPORTS

- . C.C.U.
 - . Rapport permis et certificat décembre 2008
 - . Rapport annuel des permis émis pour l'année 2008

4148-190109 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER DÉCEMBRE 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} décembre 2008.

4149-190109 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER DÉCEMBRE 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} décembre 2008.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4150-190109 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 802028 à 802099	308 982.75 \$
Numéros 802100 à 802152	187 375.96 \$
Numéros 802153 à 802227	226 953.49 \$
Numéros 900001 à 900072	285 837.66 \$

4151-190109 **MAINLEVÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe ou M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Beupré toute mainlevée qui sera présentée à la Ville pour l'année 2009.

4152-190109 **COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par Monsieur le Maire Henri Cloutier et résolu unanimement :

a) de nommer les personnes suivantes sur le comité de la Fête Nationale :

- M. Jean-Robert Fortin
- M. Jean-Martin Cliche
- M. Serge Labonté
- M. Serge Simard
- M. Yvan Larouche
- Mme Claudine Paré

b) d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier à signer tous les documents nécessaires à la tenue des activités.

Monsieur le maire souhaite que les membres du conseil et la direction générale puissent prendre connaissance, avant la tenue des fêtes, des prévisions budgétaires et du programme des fêtes.

4153-190109 **UTILISATION DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE POUR LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de certains équipements et véhicules de la Ville à l'occasion de la Fête Nationale.

4154-190109 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que Mme Claudine Paré soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2009.

4155-190109 **DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement que Mme Claudine Paré soit autorisée à formuler une demande de permis d'alcool pour la fête nationale.

4156-190109 **VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « Gariépy, Gravel, Larouche » afin de procéder à la vérification des états financiers du Régime de retraite des employés municipaux pour l'année 2008.

4157-190109 **ADDENDA NO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer l'addenda no 1 au protocole d'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et des Régions relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

4158-190109 **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION #4024-150908**
(ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE SOUFFLEUR À NEIGE)

Attendu la résolution #4024-150908 adoptée par le conseil municipal le 15 septembre 2008 relativement à l'adjudication de la soumission pour le souffleur à neige;

Attendu que le Conseil avait manifesté son intention de payer ladite dépense à même le fonds de roulement;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de modifier la résolution #4024-150908 afin d'y ajouter ce qui suit : *la dépense sera payée à même le fonds de roulement.*

4159-190109 **PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE**

**CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA
CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré est entré en vigueur en octobre 2002;

ATTENDU que l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que « toute municipalité doit dans les 24 mois qui suivent l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement, adopter pour son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire »;

ATTENDU que la Ville de Beaupré a adopté un plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement, de construction et celui relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré; mais qu'elle est en attente du certificat de conformité;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a déjà obtenu une prolongation de délai de neuf (9) mois, laquelle est expirée depuis le 19 décembre 2008;

ATTENDU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a déposé le 15 décembre 2008 une grille d'analyse de conformité du plan et des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et qu'il y a des éléments non conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que la Ville de Beaupré demande au ministère des Affaires municipales et des Régions une nouvelle prolongation de délai de onze (11) mois, soit jusqu'au 18 décembre 2009 afin qu'elle puisse obtenir son certificat de conformité.

4160-190109 **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré pour la tenue de l'activité du dernier vendredi du mois commençant le 30 janvier et se terminant le 27 novembre 2009, selon la disponibilité de la salle ainsi que pour l'encan silencieux qui aura lieu le 24 mai 2009. Le ménage sera sous la responsabilité de l'organisme ou sera effectué à ses frais. De plus, la Ville conserve la priorité du local en tout temps même pour cette période et peut donc reprendre le local sur avis.

4161-190109 **ATR ASSOCIÉES DU QUÉBEC - SIGNALISATION TOURISTIQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de renouveler le contrat de signalisation touristique pour les sentiers de ski et de raquettes au coût de 3 092,08 \$ pour trois (3) ans plus les taxes applicables et d'autoriser M. Jean-François St-Pierre à signer les documents nécessaires à cet effet.

4162-190109 **DÉROGATION MINEURE – 28 RUE DU POIRIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme quant à la demande de dérogation mineure à l'égard de

l'immeuble sis au 28 rue du Poirier afin de diminuer la marge de recul avant à 5.75m au lieu de 6 mètres, tel que prescrit par l'article 6.1.5 du Règlement de zonage numéro 967.

4163-190109 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENT NO. 1064**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beauré accepte l'offre qui lui est faite par La Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 775 000 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 1064, au prix de 98,00700 et échéant en série 5 ans comme suit :

41 600 \$	3,00000%	27 janvier 2010
43 800 \$	3,15000%	27 janvier 2011
46 200 \$	3,70000%	27 janvier 2012
48 600 \$	4,00000%	27 janvier 2013
594 800\$	4,30000%	27 janvier 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

4164-190109 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENT NO. 1064**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 1064, la Ville de Beauré souhaite emprunter par billets un montant total de 775 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 775 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 1064 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 27 janvier 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010	41 600 \$
2011	43 800 \$
2012	46 200 \$
2013	48 600 \$
2014	51 200 \$
2014	543 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 27 janvier 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et

suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 1064 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4165-190109 **CONDUITE PLUVIALE ROUTE 138: AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 de la conduite pluviale Route 138 au montant de 359 245,75 \$ incluant les taxes à « Les Excavations Lafontaine Inc. », le tout tel que recommandé par BPR et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt #1091.

4166-190109 **MANDAT À ME ALAIN BOURGET**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de mandater Me Alain Bourget afin de préparer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une servitude souterraine d'électricité sur une partie du lot 826 (rue St-Émile), telle que décrite à la description technique préparée par M. Michel Robitaille le 12 septembre 2008 sous la minute 14437 et d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents à cet effet.

4167-190109 **BPR – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE : AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES D'INGÉNIERIE (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1064)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des frais d'ingénierie au montant de 21 172,76 \$ incluant les taxes (facture #13024647), dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable. Ces frais seront financés à même le règlement d'emprunt 1064.

4168-190109 **ANNULATION FACTURE #CRF800528**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'annuler la facture # CRF800528 au montant de 91,87 \$.

4169-190109 **BPR – CONDUITE PLUVIALE BOULEVARD SAINTE-ANNE AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES D'INGÉNIERIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser le paiement des frais d'ingénierie au montant de 30 109,41 \$ incluant les taxes (facture #15015063), dans le cadre du remplacement de la conduite pluviale sur le boulevard Sainte-Anne. Ces frais seront financés à même le règlement d'emprunt 1091.

4170-190109 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGET RÉVISÉ 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter le budget révisé en date du 26 novembre 2008 de l'Office municipal d'habitation de Beaupré pour l'exercice 2008 :

Revenus 65 946,00 \$

Dépenses	<u>185 186,00 \$</u>
Déficit	(119 240,00 \$)

Répartition du déficit

SHQ 90%	107 316 \$
Ville de Beaufort 10%	11 924 \$

4171-190109 **RÉAMÉNAGEMENT ENTRÉE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT STE-ANNE - ROUTE 138**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'accepter le nouveau plan projet préliminaire daté du 10 décembre 2008 proposé par le ministère des Transports.

4172-190109 **ACQUISITION DU LOT 878 – CONSTRUCTION CANADIENNE 2000 INC.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition du lot 878 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne, le tout conditionnellement à l'approbation des travaux par l'ingénieur Harold Sohier et le Directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu de la Ville de Beaufort.

4173-190109 **NOMINATION MEMBRES DU CCU** (sièges 2, 4 et 6)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de renouveler le mandat de MM. Serge Labonté, Clément Bolduc et Mme Lyne Savard aux sièges 2, 4 et 6 respectivement.

4174-190109 **DOMAINE DE L'AVALANCHE – PROJET DE LOTISSEMENT PHASE I**

Attendu qu'à la réunion du 26 novembre 2008 le plan projet de lotissement de la phase I du développement domiciliaire Domaine de l'Avalanche a fait l'objet d'une recommandation favorable au conseil municipal (08-51);

Attendu que le 27 novembre, au lendemain de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, l'arpenteur-géomètre a avisé le service de l'urbanisme qu'une parcelle de terrain appartenant au MTQ empiétait sur les terrains numéro 7 à 12;

Attendu que dans une lettre datée du 15 décembre 2008, le MTQ confirmait aux promoteurs leur consentement à vendre la parcelle de terrain et que le contrat notarié devrait être signé le 9 février 2009;

Attendu que les promoteurs, MM. Christian Boily et Patrick Jacques, ont déposé un nouveau plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Benoit Émond, minute 29624, version 12 en date du 8 décembre 2008;

Attendu que ce plan projet de lotissement correspond à la phase I, lequel comprend deux rues et la création de 19 terrains pour la construction d'habitations unifamiliales isolées;

Attendu que ce plan projet de lotissement est conforme aux normes de

lotissement prévues au Règlement de lotissement numéro 968;

Attendu qu'il y a pour chacun des terrains projetés une surface suffisante dont la pente est inférieure à 30 % pour les fins de construction;

En conséquence

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement préparé par Benoit Émond, arpenteur-géomètre, minute 29624, version 12 en date du 8 décembre 2008, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Que le conseil accepte d'échanger une partie de l'ancien chemin montré à l'originnaire en contrepartie d'une bande de terrain correspondante aux cotes A et B du plan projet, que la cote C soit cédée à la municipalité pour la pose d'un tuyau et que le terrain identifié par la cote D soit cédé pour fins de parc à la municipalité. Sur ce dernier point, la superficie doit être confirmée par l'arpenteur-géomètre et dans le cas où la superficie du terrain serait inférieure à 5% les membres du conseil acceptent de combler la différence par une contribution en argent. Que la sortie d'urgence indiquée sur le plan soit cédée à la ville.

4175-190109 **DOMAINE DE L'AVALANCHE – P.I.A**

Attendu que MM Christian Boily et Patrick Jacques, promoteurs du développement domiciliaire Domaine de l'Avalanche, ont déposé des plans des constructions projetées;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont favorables à la mixité des constructions ayant un toit plat ou un toit ayant une pente maximale de 5 :12 qui rencontrent l'objectif d'un projet évolutif et soucieux de l'environnement naturel;

En conséquence

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de modifier l'objectif 2 de l'article **4.12.3.2. Conception architecturale** du projet de règlement numéro 1097 qui devra se lire comme suit :

- 2 *Considérant que le Domaine de l'Avalanche est un projet évolutif et soucieux de l'environnement naturel et esthétique de son milieu, l'architecture de certaines résidences devra refléter cette perspective. Ainsi, les constructions unifamiliales projetées dans la phase I pourront avoir un toit plat ou un toit ayant une pente maximale de 5 :12. Les constructions jumelées projetées dans la phase II devront avoir une pente maximale de 6 :12*

Le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4176-190109 **OUVERTURE DE RUE VILLAS DU MONT – LOT 878**

Considérant que le conseil désire décréter l'ouverture de rue;

Considérant que l'assiette de rue sera cédée à la Ville par contrat notarié;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté

et résolu unanimement que le conseil décrète :

- a) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 878 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Bernard Lemay, minute 20963, en date du 2 octobre 2008;
- b) que la rue portera le nom de : **rue des Mésanges.**
- c) La présente résolution prendra effet après la signature de l'acte notarié.

4177-190109 **PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX « DOMAINE DE L'AVALANCHE »**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec la compagnie « Caïcos Corporation 6395473 Canada Ltée » dans le cadre du projet « Domaine de l'Avalanche ».

4178-190109 **MANDAT À ROCHE GROUPE CONSEIL LTÉE – DOMAINE DE L'AVALANCHE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de mandater Roche Groupe Conseil Ltée afin de préparer la demande de certificat d'autorisation et de relevés ainsi que l'attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux suivant l'autorisation accordée par MDDEP relativement au projet no : 49933.

4179-191009 **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PIQM**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la firme « Roche Groupe Conseil Ltée » et/ou M. Roch Lemieux afin de préparer et de signer la demande de subvention dans le cadre du programme PIQM relativement aux travaux municipaux concernant le projet « Domaine de l'Avalanche ».

4180-190109 **CORPORATION DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de renouveler l'adhésion pour l'année 2009 au coût de 40,00 \$.

4181-190109 **REMBOURSEMENT DE TAXES ET INTÉRÊTS À STATION MONT STE-ANNE INC.**

Considérant les décisions suivantes du Tribunal Administratif du Québec datées du 13 janvier 2009 :

<u>No dossier TAQ :</u>	<u>No matricule</u>	<u>Année du rôle</u>
SAI-Q-120801-0510	72156515750003	2004-2005-2006
SAI-Q-139469-0709	72167138280003	2007-2008-2009
Considérant les recommandations de Me Raymond Mainguy, procureur de la Ville de Beaupré;		

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de rembourser les montants suivants :

Capital :	137 093,00 \$
Intérêts :	<u>16 706,00 \$</u>
Total :	153 799,00 \$

Ces sommes seront puisées à même la provision constituée à cet effet.

4182-19010 **CÔTE DE LA FALAISE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de mandater la firme « Inspec-Sol » afin de procéder à une étude géotechnique dans la côte de la Falaise pour un montant de 21 825,00 \$ plus les taxes applicables;
- b) d'autoriser des travaux de forage pour un montant maximum de 24 000 \$.

4183-190109 **FEU D'ARTIFICE – RUE DES ÉRABLES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un feu d'artifice sur le terrain appartenant à la Ville, situé au bout de la rue des Érables, le mercredi 11 février 2009 vers 21 h. La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du spectacle par le Directeur du service des incendies et à l'autorisation écrite des propriétaires voisins du site de tir.

4184-190109 **COURS D'ANGLAIS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser la poursuite des cours d'anglais selon la formule adoptée jusqu'à ce jour pour la période 2008-2009.

4185-190109 **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux et Mme Johanne Gagnon à adhérer à l'Association des directeurs municipaux pour la somme de 295,00 \$ chacun plus les taxes applicables.

AVIS DE MOTION (Règlement no 1102)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour : ajouter des panneaux d'arrêt dans les rues portant les numéros de lots : 371-3-1 et 365-98P et 365-98-P (Domaine de la Croix) et dans la rue des Mésanges et interdire le stationnement dans la rue Industrielle, tronçon nord.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin de la Rivière
- Usine d'eau potable

4186-190109 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 15.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe